

Toulouse, le 20 Juin 2015

Association Deux Pieds Deux Roues

5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse

Délégation Régionale de l'AF3V Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Julien Savary délégué régional

Objet : Demande d'une traversée cyclable sécurisée de la RD988, entre Buzet-sur-Tarn et Saint-Sulpice-la-Pointe, dans l'axe du chemin de Thouron (VC630) et de la Voie Verte à créer à St-Sulpice sur l'ancienne voie ferrée

À Mme Dominique RONDI-SARRAT,
Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe
À M. Gilles JOVIADO,
Maire de Buzet-sur-Tarn

Madame la Maire,
Monsieur le Maire,

L'Association Deux Pieds Deux Roues, Délégation Régionale de l'AF3V, demande l'aménagement de la « Véloroute vallée du Tarn- cause du Larzac- sud-Cévennes- Méditerranée (V85) » entre Montauban-St-Sulpice-Albi-Quissac (total : 380km).

Dans ce cadre, elle a demandé au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'aménagement de la Véloroute V85, entre Villemur-sur-Tarn et Buzet-sur-Tarn, sur environ 26km (voir notre lettre du 10-06-2015).

Cette Véloroute devra traverser la RD988 pour relier Buzet-sur-Tarn et Saint-Sulpice-la-Pointe, et nous n'approuvons pas le choix éventuel d'une traversée au pont de Saint-Sulpice-sur-Tarn, avec tourne-à-gauche dangereux de chaque côté du pont.

Nous proposons que cette traversée de la RD988 se fasse rive gauche du Tarn, où une Voie Verte de 500m existe déjà à Saint-Sulpice et peut être prolongée jusqu'à la RD988, et où la Véloroute pourrait emprunter, à Buzet-sur-Tarn, le VC630, peu circulé sur lequel une piste cyclable est facile à créer (grande largeur de la chaussée).

Aussi, par ce courrier, nous vous demandons d'aménager une traversée cyclable sécurisée de la RD988, à la limite entre les deux communes de Buzet-sur-Tarn et de Saint-Sulpice-la-Pointe : cela est possible en rétablissant la continuité du chemin de Thouron, et en créant un passage inférieur de la RD988, dans l'axe du chemin de Thouron, donnant un accès direct à l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Cette traversée sécurisée de la RD988 est un élément-clef, qui permet d'aménager dans l'axe, en continuité, une Voie Verte de 1,5km sur la commune de St-Sulpice, pour rejoindre la courte Voie Verte existante chemin du Bousquet le long de la voie ferrée, et les rues tranquilles jusqu'à la Mairie de St-Sulpice.

La création de ce passage souterrain supprimera un « point noir » actuel, qui limite tous les déplacements à vélo directs entre les deux communes.

La création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre St-Sulpice et Buzet-sur-Tarn sera utile pour les déplacements quotidiens des habitants des deux communes concernées : accès au collège, accès à la piscine et aux équipements collectifs des communes, accès aux commerces et services, accès aux marchés, déplacements quotidiens, ...

Elle sera utile également pour les balades des habitants et touristes en séjour, et elle sera un élément de la Véloroute V85 qui attirera de nombreux cyclo-randonneurs, avec des impacts positifs sur l'activité touristique de toute la vallée du Tarn.

Nous vous demandons d'agir pour ce projet de traversée cyclable de la RD988, en liaison avec la Communautés de Communes Tarn-Agout, et avec le soutien des deux Conseils Départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne, et du Conseil Régional.

Nous vous remercions, et nous vous prions d'agréer, Madame la Maire et Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien SAVARY

Vice-Président de l'Association Deux Pieds Deux Roues,
Délégation régionale AF3V

Copie à :

= M. Jean-Pierre Bonhomme, président de la Communauté de Communes Tarn-Agout

= M. Thierry Carcenac, Président du Conseil Départemental du Tarn

= M. Georges Méric, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne